

REGLEMENT DOG XPERIENCE

Article 1 : CONDITIONS GENERALES

L'association SEALS Team organisateur des évènements XTREME ACADEMY durant les week-ends en France et pays limitrophes.

Article 2 : OBJECTIF DES MODULES

Faire découvrir et connaître les mouvements naturels (marcher, courir, s'orienter...) ainsi que les bases du secourisme, techniques d'adaptation en pleine nature et bivouac.

Partager une expérience avec son chien ou un chien parrainé de la ferme nordique.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre majeur ou âgé de 16 ans (accompagné d'un adulte garant et responsable du mineur durant toute la durée du stage)

Enfant accepté ; IMPERATIVEMENT accompagné d'un adulte responsable (autorisation spécifique en ligne sur le site ADEORUN si accompagnement par un adulte extérieur à la famille proche)

Présenter le jour J de l'évènement (ou envoi sur le site de réservation) :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de toutes activités physiques.
- Autorisation parentale (pour les enfants de moins de 16 ans).
- Fiche cynotechnique du chien avec vaccins à jour (voir annexe) et le carnet de santé du chien.

Le(s) participant(s) s'engagent à protéger le chien sur l'évènement et faire part des problèmes éventuels rencontrés sans délais.

Le chien doit être sociabilisé et ne doit représenter aucune menace pour ses congénères ; l'équipe organisatrice se réserve le droit de demander immédiatement l'arrêt des activités à n'importe quel participant si le risque se révèle trop élevé.

Responsable de votre chien, vous devez toujours le maîtriser et le maintenir en laisse (ou harnais) ; l'utilisation de colliers étrangleurs sont STRICTEMENT interdits.

Article 4 : LIMITE DE PARTICIPANTS

La limite est fixée par les responsables de l'évènement en fonction de la capacité d'accueil de la structure utilisée pendant l'évènement DOG XPERIENCE.

Dès que la limite est atteinte, les inscriptions seront clôturées.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via un lien sur les réseaux sociaux ou depuis le site internet (paiement sécurisé par carte bancaire).

Tout inscription est ferme et définitive en vue des moyens engagés pour l'évènement, elle ne fera l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute participation en cas de non présentation d'une attestation médicale ou de non-respect des consignes ou de la sécurité d'un participant avant, pendant l'évènement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout évènement si un nombre suffisant de participants n'est pas atteint, un remboursement sera procédé.

Article 6 : TARIFICATION

La participation est soumise à un tarif évolutif et spécifique à un évènement.

Celui-ci est déterminé par les frais engagés, les assurances et activités proposées.

50 % des bénéfices sont directement virés sur le compte OPS LOGISTIC ; compte professionnel spécifique évènementiel de l'association SEALS Team.

50 % servent à financer les frais d'organisation (locations terrains, tee-shirt, médailles, frais d'organisation divers, repas, boissons ...).

Compris dans ce tarif :

- Un tee-shirt souvenir
- La participation aux ateliers prévus selon le format
- Les rations alimentaires minimales pour la durée du stage
- La fourniture en eau potable
- L'assurance de l'évènement
- Le bandana et la médaille pour le chien
- Les photos/vidéos de l'évènement
- Une expérience unique

Article 7 : ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences des préposés et participants à l'évènement.

Il est obligatoire pour les participants de s'assurer personnellement.

L'association SEALS Team, affiliée FFST, assurera l'évènement pour la partie organisationnelle.

Article 8 : TENUE ET MATERIEL

Voir fiche paquetage (tout manquement sera conclu par des pénalités sous formes d'exercices physiques).

Article 9 : RAVITAILLEMENT

Fourni par l'organisation (eau et supplément alimentaire)

L'alimentation du chien est à la charge du maître durant toute la durée du stage.

Pour les chiens parrainés ; l'organisation prend en charge leur alimentation durant toute la durée du stage.

Article 10 : PROPRETE ET ENVIRONNEMENT

Il est interdit de jeter toutes bouteilles ou détritrus en pleine nature. Nous vous imposons d'avoir le civisme de respecter l'environnement, la nature et la faune sauvage.

Toute défection des chiens doit être immédiatement ramassés par le maître et jetés ; des contenants seront à disposition.

Article 11 : RECOMPENSES ET CLASSEMENTS

Un classement sera établi par groupe.

Les groupes sont constitués par le STAFF au début de l'évènement afin d'équilibrer les groupes et placer les chiens selon les types, tailles et races de chiens.

Article 12 : DOMMAGE MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages subis pour les biens des participants, ceux-ci doivent se présenter sans matériel sensible (clés, montres, téléphone, porte feuille ...).

Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tous dommages causés à leur équipement et celui de leur chien

Le maître est responsable du matériel loué sur place.

Article 13 : UTILISATION D'IMAGES

L'organisation pourra utiliser les images en format vidéo ou photos pour faire la promotion des évènements. Si vous ne désirez pas être en photo ou vidéo, un courrier avec accusé réception devra être envoyé à l'organisation avant l'évènement.

Article 14 : CLAUSE DE NON CONCURRENCE

Les participants s'engagent à ne pas copier ou porter concurrence à cet évènement spécifique par son contenu (scénario, activités physiques spécifiques, ateliers, images, médailles...).

Article 15 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant au stage atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il s'engage à le respecter scrupuleusement avant, pendant et après l'évènement, l'organisation se réserve le droit de porter en justice tout manquement aux articles énoncés ci-dessus.